

Communiqué de presse
Genève, le 2 décembre 2024

Aux représentant-e-s des médias

La Ville de Genève soutient la formation des petits commerces et des professions de l'artisanat dans le domaine du numérique

Dans le cadre de la stratégie économique 2024-2030, initiée par la Délégation du Conseil administratif à l'économie, la Ville déploie une mesure pilote à destination des propriétaires de petits commerces et des artisan-e-s situé-e-s sur le territoire municipal. Intitulé « Mon entreprise digitale : commerces et métiers d'art connectés », ce dispositif de soutien à la formation vise à renforcer la compétitivité des entreprises locales en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences numériques.

Du 2 au 30 décembre 2024, les entreprises éligibles (<10 ETP) désireuses de prendre part à une formation dans le domaine du digital pourront solliciter une contribution financière de la Ville allant jusqu'à 500 francs. La formation devra être suivie auprès d'une entité genevoise, certifiée par le label qualité eduQua et/ou au bénéfice de l'agrément au dispositif Chèque Annuel de Formation (CAF), et concerne des domaines tels que les solutions de e-commerce, le marketing en ligne, la gestion des réseaux sociaux ou encore, l'usage de l'intelligence artificielle.

Dans une logique de complémentarité avec les initiatives menées aux niveaux fédéral et cantonal, le projet pilote « *Mon entreprise digitale : commerces et métiers d'art connectés* » a pour objectif de soutenir la transition numérique des petites entreprises, tout en mettant en lumière la richesse du tissu économique genevois de proximité et la diversité du commerce de détail. Ce projet pilote s'appuie sur des besoins identifiés à la suite d'échanges avec les faitières professionnelles et les succès rencontrés par des programmes similaires initiés par des villes européennes, telles qu'Amsterdam ou Barcelone. À l'issue d'une première phase test, un bilan sera réalisé afin d'analyser la suite à donner à cette mesure incitative.

Comment déposer une demande de soutien pour une formation numérique ?

Le formulaire pour déposer une demande est disponible sur le *Portail des entreprises* de la Ville de Genève dès le lundi 2 décembre. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et dans la limite de l'enveloppe de soutien définie.

Conditions d'attribution et foire aux questions (FAQ) :
<https://www.geneve.ch/entreprise-digitale>

Cette mesure s'inscrit dans

LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE
DE LA VILLE DE GENÈVE
LÉGISLATURE 2020 - 2025

[Découvrir la brochure \(lien\)](#)

connectons_demain

[Découvrir la politique numérique de la Ville de Genève](#)

Contacts

Pascal Rocha da Silva
Délégué à l'économie de la Ville de Genève
Département des finances,
de l'environnement et du logement (DFEL)
022 418 23 92 – 076 241 24 38
pascal.rocha-da-silva@geneve.ch

John Châtel
*Attaché de direction en charge du
domaine du numérique*
Département de la culture et
de la transition numérique (DCTN)
022 418 65 97 – john.chatel@geneve.ch